

### **CHAPITRE III: ÉLÉMENTS DE CONTENU ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT**

#### **3.1 ÉLÉMENTS DE CONTENU**

Qu'il soit soumis à l'appui d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, tout plan d'implantation et d'intégration architecturale doit présenter, sur une ou plusieurs cartes dressées à une échelle non inférieure à 1:600 et remises en 2 copies, et par des photographies et des croquis, les éléments de contenu suivants:

- la localisation des constructions existantes et projetées;
- l'état des terrains, leurs caractéristiques naturelles (topographie, végétation, drainage, aménagement paysager);
- les caractéristiques architecturales des bâtiments existants et projetés, les ouvertures, les matériaux de revêtements extérieurs et leurs couleurs, la forme des toits, la volumétrie, les dimensions ;
- les transformations architecturales impliquées par les travaux projetés ainsi que les transformations dans l'aménagement du terrain visé et l'implantation des bâtiments;
- l'aménagement de la circulation véhiculaire, piétonnière et des espaces de stationnement;
- l'impact des constructions projetées sur l'ensoleillement;
- les équipements et accessoires localisés dans les cours avant et latérales, dont les équipements d'éclairage, les conteneurs à déchets, les enseignes, etc.

#### **3.2 DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT**

Tout plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être accompagné d'un ou plusieurs documents décrivant ou montrant l'intégration du bâtiment, de l'enseigne ou de l'aménagement du terrain avec les bâtiments et les usages situés sur les terrains adjacents, leur harmonisation avec le milieu environnant, ainsi que l'opportunité esthétique et environnementale du projet et les bénéfices pour le milieu.